

AR Prefecture

016-211602719-20260706-CM_2026_07_03-DE
Reçu le 09/07/2026

Département de la Charente

Commune de Puymoyen

Réunion du Conseil Municipal du 6 Juillet 2026

Extrait du registre des délibérations

LE SIX JUILLET DEUX MILLE VINGT SIX à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Puymoyen, se sont réunis à la Mairie – 1 place de Genainville à PUYMOYEN suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} juillet 2026

Secrétaire de séance : Marjorie LEGER

Membres en exercice : 19

Nombre de présents : 14 (de la délibération N°2026-07/01 à la délibération N°2026-07/08)

15 (de délibération N°2026-07/09 à la délibération N°2026-07/15)

Nombre de pouvoirs : 03

Membres en exercice : Patrick ALEXIS, Eric BIOJOUT, Pascal DECROS, Fernando FRIAS BARRERA, Bernard GABET, Corinne GALTAUD, Jean-Jacques GARREAU, Katia GIRONCE, Céline GUIGUI, Sophie HAINZ, Samuel LAGIER, Marjorie LEGER, Chantal LIAUD, Anna MIGNON, Arnaud MILLET, Geneviève NIOUET-BRUNAUD, Xavier PERRAULT, José POIRIER, Caroline TERRADE.

Membres présents : Eric BIOJOUT, Pascal DECROS, Fernando FRIAS BARRERA, Bernard GABET, Jean-Jacques GARREAU, Katia GIRONCE, Céline GUIGUI, Sophie HAINZ, Marjorie LEGER, Chantal LIAUD, Arnaud MILLET, Geneviève NIOUET-BRUNAUD, José POIRIER, Caroline TERRADE.

Anna MIGNON arrivée en cours de séance à partir de la délibération N°2026-07/09

Ont donné pouvoir :

Corinne GALTAUD a donné procuration à Bernard GABET

Samuel LAGIER a donné procuration à Arnaud MILLET

Patrick ALEXIS a donné procuration à Eric BIOJOUT

Excusé(s) :

Xavier PERRAULT

Anna MIGNON absente jusqu'à la délibération N°2026-07/08. Arrivée à compter de la délibération N°2026-07/09

Le quorum étant atteint nous pouvons délibérer

2026-07/03 Désignation d'un représentant auprès du Syndicat Mixte AGEDI

Certifiée exécutoire : le Maire

Reçue en Préfecture le : 09 JUIL. 2026

Affichée en Mairie le : 09 JUIL. 2026



AR Prefecture
016-211602719-20260706-CM_2026_07_03-DE Reçu le 09/07/2026

ADMINISTRATION	Rapporteur : Eric BIOJOUT
DÉLIBÉRATION N° 2026-07/03	Désignation d'un représentant auprès du Syndicat Mixte AGEDI

La commune de Puymoyen est adhérente au **Syndicat Mixte AGEDI (Agence de Gestion et de Développement Informatique)**, établissement public de coopération spécialisé dans le développement, la maintenance et l'accompagnement des collectivités territoriales en matière de solutions informatiques et numériques.

Dans le cadre de ses missions, le Syndicat Mixte AGEDI met à disposition de ses collectivités adhérentes de nombreux outils de gestion destinés à accompagner la modernisation des services publics locaux. Il intervient notamment dans les domaines des logiciels métiers, de la dématérialisation, des services numériques et de l'assistance technique aux collectivités.

Conformément à ses statuts, chaque collectivité adhérente est représentée au sein de **l'Assemblée Spéciale**, instance qui participe notamment à la désignation des membres du Comité syndical et contribue aux orientations générales du syndicat.

À la suite du renouvellement général du Conseil municipal intervenu en mars 2026, il appartient à la commune de procéder à la désignation de ses nouveaux représentants afin d'assurer la continuité de sa représentation auprès du Syndicat Mixte AGEDI.

Il convient ainsi de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant qui exerceront leur mandat pendant toute la durée du mandat municipal en cours.

Cette désignation revêt un caractère essentiellement institutionnel et ne comporte aucune incidence financière pour la collectivité. Elle permet à la commune de continuer à participer pleinement à la gouvernance du syndicat et aux décisions intéressant les collectivités adhérentes.

Fondements juridiques

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;
- **Vu** les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, notamment les dispositions relatives à la composition de son Assemblée Spéciale ;
- **Considérant** que la commune de Puymoyen est adhérente au Syndicat Mixte AGEDI ;
- **Considérant** qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;
- **Considérant** que cette désignation permet à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale ainsi qu'à la désignation des membres du Comité syndical et aux orientations stratégiques du Syndicat.

AR Prefecture

016-211602719-20260706-CM_2026_07_03-DE
Reçu le 09/07/2026

Je vous propose :

- **De désigner** en qualité de représentant titulaire de la commune de Puymoyen au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI :

Monsieur Eric BIOJOUT

- **De désigner** en qualité de représentant suppléant :

Mme Marjorie LEGER

- **De préciser** que ces représentants exerceront leur mandat pendant toute la durée du mandat municipal en cours ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Pour : 13		APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION TELLE QUE PRESENTEE CI-AVANT
Contre : 0		
Abstention : 4	Céline GUIGUI Sophie HAINTZ Samuel LAGIER Arnaud MILLET	
Non votant : 0		

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Poitiers ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour copie conforme.
En Mairie, le 9 Juillet 2026
Le Maire,
Eric BIOJOUT

